Culture Presse
Union des commerçants des loisirs et de la presse

La formation du marchand de presse

- Le stage d'initiation au métier
- La formation des marchands de presse en activité
- Les organismes qui proposent des formations

Le stage d'initiation au métier

Le stage "**Initiation au métier de diffuseur de presse"** s'adresse aux futurs marchands de presse. C'est une formation pratique dont la durée minimum est de 1 ou 2 jours (7 ou 14 heures) selon le niveau d'activité presse du magasin (plus ou moins de 80 mètres linéaires développés) et selon l'organisme de formation.

Depuis novembre 2024, ce stage est obligatoire pour tout nouveau marchand de presse, dans le cadre du contrat dépositaire-diffuseur. Il est en principe préalable à la prise de fonction du marchand.

Le contenu du stage est défini par un cahier des charges établi par la commission interprofessionnelle pour la formation des diffuseurs de presse (CIFD). Vous pouvez en prendre connaissance au travers des annexes du contrat dépositaires-diffuseurs ou sur le site de la CRDP.

Tout organisme de formation qui respecte le cahier des charges peut vous dispenser cette formation. Toutefois, la liste des organismes ayant déposé un livret pédagogique conforme auprès de la CIFD est consultable sur le site de la CRDP. Si vous vous adressez à un autre centre, vous risquez de ne pas répondre à vos obligations contractuelles. Il est alors conseillé de mettre ce centre en contact avec la CIFD.

La formation des marchands de presse en activité

Pour tous les professionnels qui souhaitent se perfectionner, de nombreux stages sont proposés :

- Stages commerciaux sur le produit presse et son environnement**,** de technique professionnelle presse, de gestion comptable d'un commerce presse, d'informatique sur

les divers outils d’encaissement, de stratégie digitale presse et réseaux sociaux.
- Formations sur les logiciels de caisse : au-delà de la gestion quotidienne, les logiciels de caisse proposent de nombreuses fonctionnalités souvent peu exploitées. La plupart des distributeurs ont développé une offre de formation. Ainsi, par exemple, la société Devlyx a été homologuée pour dispenser une formation de niveau II sur le logiciel Proshop, qui bénéficie d'une prise en charge par les Agefice-Agefos. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter vos distributeurs.

Un stage de 7 heures est obligatoire tous les trois ans pour tous les marchands qui développent au moins 80 mètres de linéaires développés de presse ET qui ont signé le contrat dépositaire-diffuseur après le 20 novembre 2024. Les thématiques et les contenues de formation qui permettent de satisfaire à cette formation son définies par la CIFD et publiées sur le site de la CRDP.

Bon à savoir : à partit de janvier 2026, tout marchand indépendant spécialiste (à partir de 50 mld) pourra augmenter sa rémunération sur la vente des magazines de 1 point en suivant cette formation une fois tous les 3 ans.

Liste des organismes identifiés par la CIFD

Alliance formation : https://www.alliancedistribution.fr/nos-prestations/formation
Armor distripresse : formation@armordistripresse.fr
Cefomep/French Touch attitude : https://www.cefomep.fr
C&R formation : https://www.crformation.fr/
Formation buraliste : https://www.formationburalistes.fr/
FM Consulting : fmarty-pro@outlook.fr